



Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR)

Dernière modification le 24 juin 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Site web : <https://www.cnctr.fr/> (https://www.cnctr.fr/)



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

Adresse

32 rue de Babylone
75007 Paris

Missions

La Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR) est chargée du contentieux de la légalité des autorisations de recours aux techniques de renseignement et de leur mise en œuvre. Elle est plus particulièrement chargée de contrôler l'utilisation des moyens de surveillance par les services de renseignement français et rend des avis sur les demandes de placement sous surveillance d'une personne. Elle peut saisir le Conseil d'État et a la possibilité de visiter les locaux des opérateurs de télécommunications. Créée le 3 octobre 2015, la CNCTR est une autorité administrative indépendante qui a remplacé la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS).

Responsable(s)

- **Président**
Francis DELON, conseiller d'État honoraire
- **Secrétaire générale**
Marie LAMARCHE, première conseillère du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel

Pour en savoir plus

- **Composition de la CNCTR** (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031255649)

Textes de référence

- **Statut et attributions de la CNCTR (Code de la sécurité intérieure)** (http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000030935078&idSectionTA=LEGISCTA000030935076&cidTexte=LEGITEXT000025503132)
- **Organisation de la CNCTR (Décret)** (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031249331)